

## INTERVIEW

# Lars M. Andersson : « Egalité, transparence et implication : telles sont les valeurs que l'agence de financement française devra respecter »

J. Paquier | A la Une finances | Actu experts finances | Publié le 28/01/2013 | Mis à jour le 29/01/2013



**Le fondateur de l'Agence de financement suédoise des collectivités Kommuninvest décrit, dans une interview exclusive à la Gazette, les conditions de succès de l'agence de financement française dont la gestation s'accélère. Il ne fait aucun doute, pour cet expert international, que l'agence obligataire française démontrera rapidement la pertinence de son modèle, à l'instar des agences scandinaves qui ont, depuis plusieurs décennies, la confiance des collectivités et des investisseurs.**

## **1°) Quel est, selon vous, l'intérêt pour les collectivités locales françaises de disposer d'une agence publique de financement ?**

Lars M. Andersson : Les investissements publics locaux, qui représentent près de 70% de l'investissement public en France, sont déterminants pour la croissance. Or, pour réaliser ces investissements, une des préoccupations centrales des collectivités locales françaises est de se procurer ces ressources de long terme à des prix compétitifs. Cette agence leur fournirait la certitude d'avoir accès à cette ressource.

L'offre des banques classiques a connu au cours des derniers temps un double mouvement de réduction des maturités et d'augmentation des marges. Ce double mouvement provient des mêmes raisons : la crise bancaire, doublée des nouvelles règles dites de Bâle 3.

Ajoutons qu'en France, avec plus de 36.000 communes, le marché obligataire est réservé aujourd'hui à une poignée de collectivités disposant de la taille, et du volume d'emprunts suffisant. D'ailleurs, même les collectivités françaises qui ont accès au marché obligataire se heurtent à

un problème de diversification de leurs investisseurs.

Il faut garder à l'esprit, enfin, que La Banque postale (LBP) qui vient d'être lancée est notée simple A, et se procurera de la liquidité à des taux plus élevés que l'agence, même si elle est détenue majoritairement par l'Etat. Si la France avait décidé de créer une agence nationale de financement, il en serait allé différemment. Mais la création d'un nouvel émetteur d'émissions obligataires sécurisées (covert bonds) ne constitue pas aujourd'hui la façon la moins onéreuse de se procurer de la liquidité pour les collectivités locales.

Une agence détenue et garantie par un nombre important de collectivités solvables permettra d'obtenir les meilleurs taux. Il suffit de regarder les agences des collectivités locales d'autres pays...

Un autre aspect à considérer est que cette agence constituera une incitation pour que les collectivités renforcent leur solvabilité. Cela provient du fait que seules les collectivités qui ont une solidité financière suffisante pourront en faire partie et que les budgets de chaque membre seront examinés attentivement chaque année. Dans les autres pays, les collectivités affichant des équilibres budgétaires insuffisants, constatant que leurs homologues disposaient d'un accès bon marché à la liquidité, ont rapidement amélioré leur situation afin de pouvoir intégrer l'agence de financement.

## **2°) Selon vous, cette agence peut-elle rapidement parvenir à obtenir la confiance des investisseurs sans la garantie de l'Etat ?**

LM. A. : Tout d'abord, notons que les émetteurs de bonne qualité sont très recherchés par les investisseurs. Il est donc indispensable que l'agence obtienne une bonne notation. Pas nécessairement la meilleure, mais pas loin. Dans tous les cas, elle doit se situer au-dessus de celle de la Banque postale. Je pense d'ailleurs que c'est ce qui va se produire. Il me semble que l'agence française devrait démontrer assez facilement qu'elle fonctionne de la même façon que les agences scandinaves, qui sont très populaires auprès des investisseurs. Ces derniers y trouveront d'ailleurs l'occasion de diversifier leurs investissements.

Plusieurs éléments doivent être réunis pour démontrer la solidité de la signature de l'agence française de financement : elle doit tout d'abord réunir un nombre important d'adhérents, dès sa création. Elle doit présenter une grille d'évaluation transparente de la solvabilité de ses membres et s'assurer que tous sont en bonne situation financière. Elle devra, par ailleurs, soigner sa communication envers les investisseurs. Mais le simple fait qu'un pays de l'importance de la France connaisse une telle évolution devrait automatiquement attirer l'intention des investisseurs internationaux.

### **3°) Quels sont, selon vous, les conditions de la réussite d'un tel projet ?**

L'agence devra établir une relation de confiance à la fois vis-à-vis des investisseurs et des collectivités locales. La meilleure façon de susciter la confiance des collectivités réside dans le respect de trois valeurs de base, qui me semble essentiel :

- **l'égalité** : toutes les collectivités doivent être traitées sur un pied d'égalité. Les exceptions, par exemple une marge différente, doivent être logique et équitable ;
- **la transparence** : l'agence doit assurer une information régulière et complète de ses adhérents sur ses activités ;
- **l'implication** : les collectivités doivent avoir conscience qu'il s'agit de leur projet, et que chacune d'entre elles en portent une part de responsabilité.

Il est également important de bâtir une organisation transparente, avec des règles de gouvernance très fortes. Il est en outre essentiel que le gouvernement central fournisse à l'agence les meilleures conditions de fonctionnement possibles, dans l'intérêt du pays.

### **4°) Cette agence pourra-t-elle prêter à toutes les collectivités locales ?**

Rappelons en premier lieu que l'agence viendra seulement compléter d'autres sources de financement existantes. Le nombre important de collectivités locales en France constitue effectivement un défi, mais j'ai la conviction que l'agence va progressivement disposer des moyens d'offrir à la majorité des collectivités une partie de leurs emprunts.

### **5°) Quels enseignements principaux tirez-vous de l'agence suédoise, que vous avez fondée et présidée pendant 15 ans ?**

Je me référerai aux valeurs de base de Kommuninvest, que j'ai déjà évoquées : égalité, transparence, et implication. L'agence française doit être bâtie sur ce socle de valeurs. La connaissance, à la fois du monde des investisseurs et de celui des collectivités est centrale. Lorsque je présidais Kommuninvest, la plus grande part de mon temps était consacrée à l'information directe des collectivités locales, des investisseurs, des instances de régulation, des banques, des agences de notation ou des médias. Un des rôles clés de Kommuninvest, à ses débuts en particulier, fut aussi de créer un haut niveau de conscience de l'importance d'une bonne solvabilité par les collectivités.